

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 Avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de 5 497 100 €
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société de Tayninh

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale du 22 septembre 2025, résolution n°8
Société de Tayninh
7, place du Chancelier Adenauer - 75016 Paris

KPMG S.A.
Tour Egho
2 Avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de 5 497 100 €
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société de Tayninh

7, place du Chancelier Adenauer – 75016 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale du 22 septembre 2025, résolution n°8

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 12 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, tous pouvoirs pour réaliser cette opération.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 14 897 428,14 euros à 93 119,70 euros.

Paris-La Défense, le 28 août 2025

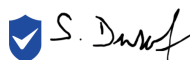
Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

 Régis CHEMOUNY

Régis Chemouny
Associé

Deloitte & Associés

 S. Durafour

Sylvain Durafour
Associé